REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260924-2026_09_03-DE

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 24 septembre à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 septembre 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 **Nombre de votants : 19**

Procurations : 2

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Yanne BEAUSON – Karen BRETONNET – Mickaël ROUSSEL – Meddhi CALON – Manuella DRUGEON – Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD

Procurations : Lucie MALABEUF à Mickaël ROUSSEL – Valérie RIO à Hélène ZEITOUN

Secrétaire de séance : Manuella POUTÉ

****

2026_09_03_ PETITES VILLES DE DEMAIN_ARCEAUX VELOS – MODALITES ACHAT, INSTALLATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Pascal QUIMBRE, adjoint à l'urbanisme et au cadre de vie, informe l'assemblée.

Au sein du programme d'actions du schéma des circulations et stationnements multimodaux validé en 2025, la fiche-action F.1 porte sur le déploiement d'une offre complète de stationnement vélo dans le bourg de Malansac. La municipalité a engagé sa réalisation : ces derniers mois, 4 arceaux couverts sous abri et 4 box sécurisés supplémentaires sont ainsi venus compléter l'offre existante à proximité de la gare (côté sud). La municipalité souhaite poursuivre cette action.

Les pôles générateurs de déplacements (gares, nœuds routiers, pôles d'activité et d'emploi, pôles d'équipements et de services) **structurent les pratiques de déplacement des habitants. Pour améliorer leurs conditions d'accessibilité par tous les modes de déplacements, il apparaît important d'y développer une offre de stationnement vélo adaptée. Ce développement n'est pas seulement quantitatif (pour les pôles qui n'en disposent pas ou pas assez), mais aussi qualitatif, avec des dispositifs plus fonctionnels.**
Ainsi, le principal dispositif à déployer sur la commune est l'arceau vélo. Il permet en effet *de sécuriser à la fois le cadre et une roue d'un vélo*. **Les arceaux dit « en A » sécurisent** *tous les types de vélos et sont à privilégier.*

L'identification des besoins a établi que 50 arceaux pourraient être installés pour remplacer les pinces-roues existants et compléter l'offre là où cela s'avère nécessaire. Ces arceaux seront en galva ou finition peint pour favoriser leur durabilité et leur insertion dans le bourg, conformément à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Ils devront être vissés sur dalle ou plots béton là où le revêtement existant ne permet pas leur installation, d'où le recours aux services techniques de Questembert Communauté pour réaliser les travaux préparatoires nécessaires mais aussi la pose des dispositifs en suivant les *critères d'aménagement de l'espace de stationnement (cf guide du stationnement vélo 2026).*

Lauréate de l'appel à projet AVELO3, Malansac bénéficie du soutien financier de l'ADEME (agence de la transition écologique).
Les devis définitifs seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260924-2026_09_03-DE

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
postes de dépenses	montant HT	sources de financement	montant HT	Soit %
Matériel	4 973	ADEME - AAP AVELO3 - obtenu	Jusqu'à 14 140	Jusqu'à 50 %
Travaux préparatoires	19 080	État - Fonds Vert – à solliciter	5 656	20 %
Pose	3 403	État - amendes de police – à solliciter	2 828	10 %
Aléa (3%)	824	Reste à charge Malansac	5 656	20 %
TOTAL	**28 280**	**TOTAL**	**28 280**	**100 %**

Commentaires : le reste à charge pour la municipalité serait de 5656 euros sur un total de 28280 euros d'achat. Une seule place de parking serait condamnée à un endroit peu fréquenté du bourg. Les arceaux seront positionnés à divers endroits du bourg, Les pinces existantes seront remplacées. Cela a été réfléchi au sein d'un groupe de travail composé de techniciens et d'élus. Des adaptations sont encore possibles pour s'adapter au mieux aux besoins, exemple : salle des sports, aire de jeux, palis bleu…

Décision : **Voté à l'unanimité**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, est invité à :

- valider le principe d'une commande et de l'installation d'arceaux vélos pour un budget maximal de 28 280 euros ;
- autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental du Morbihan et de tout autre financeur potentiel ;
- autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention, dont les conventions qui en découleraient ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Mme Manuella POUTÉ,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac 56 Morbihan